

Annexe 1

Dossier de candidature – animateur de l'architecture et patrimoine (H/F)

VILLE D'ART ET D'HISTOIRE DE MENTON

**CONCOURS SUR EPREUVES
POUR LE RECRUTEMENT
D'UN ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE**

PHOTO

DOSSIER D'INSCRIPTION

Date limite de dépôt des candidatures :

Samedi 22 avril 2017

NOM - PRÉNOM

Monsieur

Madame

Mademoiselle

ADRESSE.....
.....

CODE POSTAL VILLE

N° TÉLÉPHONE.....

E-MAIL.....

DATE DE NAISSANCE LIEU DE NAISSANCE

Conditions d'inscription

- a)- soit être titulaire d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat dans le domaine de l'histoire, l'histoire de l'art, l'architecture ou la médiation culturelle,
- b)- soit être titulaire ou sur liste d'aptitude du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine ou de conservateur du patrimoine,
- c)- soit avoir été reçu au concours d'animateur de l'architecture et du patrimoine d'une Ville ou d'un Pays d'art et d'histoire
- d)- soit être titulaire ou sur liste d'aptitude d'un grade de catégorie A dans le champ de compétence de la culture ou du patrimoine

Le candidat devra également

- jouir de ses droits civiques,
- être apte physiquement,
- constituer un dossier d'inscription complet

Contenu des épreuves (voir règlement)

I - Epreuves d'admissibilité (épreuves écrites)

II - Epreuves d'admission (dossier de méthodologie, mise en situation, oral de langue étrangère, entretien avec le jury)

Préciser pour l'épreuve orale la langue étrangère de votre choix :

- Anglais Italien

Date et lieu des épreuves

Le candidat recevra une convocation où sera indiquée la date, l'heure et le lieu, pour chaque épreuve.

Constitution du dossier

Tout dossier d'inscription incomplet sera éliminé.

Le dossier d'inscription devra obligatoirement être accompagné des pièces suivantes :

- une note de motivation détaillée, présentant le projet envisagé par l'animateur pour les années à venir,
- un curriculum vitae,
- les photocopies des pièces suivantes : diplômes, arrêtés de nomination dans le grade (éventuellement), preuve de réussite ou justificatif selon la situation,
- un certificat médical datant de moins de trois mois.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le **Samedi 22 avril 2017**, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi et seront adressés à *la Mairie de Menton – Direction des Ressources Humaines – Pôle Formation – 17 Rue de la République – 06500 MENTON*
Tout dossier d'inscription réceptionné au-delà de cette limite sera éliminé.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurants ci-dessus.

Je déclare en outre, avoir été prévenu(e) que toute déclaration inexacte de ma part entraînera l'annulation de mon succès éventuel au concours.

Fait àle
(Signature du candidat précédée
de la mention « Lu et approuvé »)